

**COMPTE RENDU
REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-deux, le 12 avril**

En exercices : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de NIEUL-LES-SAINTES, dûment convoqué
Présents : 14 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Mikaël MOINET, Maire
Votants : 15 Date de Convocation du Conseil Municipal : 6 avril

Etaient présents : MMES Christelle METAYE – Ludivine CRESSON – Gaëlle BRUNET - Brigitte BOURSIQUOT - Martine HERVEAU – Stéphanie ARMAND.

MM. Mikaël MOINET – Gérard AUXIRE – David BERTONNIERE - Patrick CHALMETTE - David DA SILVA - Mathieu MAROCHAIN - François PULLY- Fabien CHABOISSEAU.

Était absent excusé : Maurice MEKIES qui a donné pouvoir à Mikaël MOINET.

Secrétaire de Séance : David DA SILVA

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

Monsieur le maire ouvre la séance et procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 29 mars, aucune remarque n'est formulée, il est approuvé.

Sur demande de Brigitte Boursiquot, une mise au point est faite concernant la rédaction de la délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2021, en effet, lors de la soumission au vote de cette délibération (n°202216), le 29 mars dernier, il a simplement été communiqué le résultat de chaque section de l'exercice 2021, puisque la commission finances avait déjà travaillé sur le budget réalisé 2021. Ainsi, il est suggéré d'ajouter l'année prochaine, que l'intégralité des écritures auront été vues et détaillées en commission finances. Ceci est sans conséquence sur le vote de la délibération 202216.

2022 18 Vote des taux d'imposition 2022

Compte tenu de l'évolution des bases prévisionnelles servant à calculer les produits d'imposition reçus par la commune sur l'exercice 2022, il a été suggéré de conserver les taux équivalents à l'année précédente.

Le conseil municipal après avoir délibéré, propose de valider les taux suivants, pour 2022 :

Libellé	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux 2021	Taux 2022	Produit correspondant
Foncier bâti	848 300	37.47	37.47	317 858
Foncier non bâti	67 900	48.59	48.59	32 993
TOTAL				350 851

Pour, à l'unanimité.

2022 19 Adhésion « Les maires pour la planète »

Le maire rappelle que l'association "Les Maires pour la Planète" recense les bonnes pratiques environnementales des communes, et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Celle-ci a été créée en 2019 dans le département de la Charente Maritime par le maire de Bourgneuf, Paul-Roland VINCENT.

Il évoque ensuite l'intérêt d'adhérer à cette association :

- Un réseau de plus de 110 communes engagées dans le département, parce que le collectif est essentiel pour avancer.
- Un partage d'initiatives inspirantes et de ressources dans sa newsletter mensuelle, son site internet ainsi que sur sa page Facebook.
- Une opportunité de faire connaître les idées des élus et leurs réalisations pour la planète à l'échelle du département et au-delà.
- Des ateliers mensuels animés par divers acteurs du territoire sur différentes thématiques pour répondre aux attentes des élus.
- Des visites sur le terrain pour découvrir des réalisations concrètes.
- Une mise en relation entre les élus et les acteurs de la transition écologique pour accompagner leurs projets.
- Une veille réglementaire en matière environnementale.
- L'organisation d'une journée de rencontres annuelle entre tous les adhérents.
- La participation à des événements engagés.

Le montant de la cotisation est lié à la strate démographique, soit 25€ pour les communes de moins de 1500 habitants.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire à adhérer à cette association, et à s'acquitter de la cotisation.

Pour, à l'unanimité.

2022 20 Subventions aux associations 2022

Monsieur le maire laisse la parole à Patrick CHALMETTE, afin qu'il fasse un point sur les demandes de subvention des associations reçues.

Au regard de plusieurs dossiers non rendus, qui semble provenir d'une tâche fastidieuse pour les associations, il est suggéré, pour l'année prochaine d'octroyer une subvention « de base » à chaque association, tout en permettant une demande officielle, liée à un besoin de financement précis et détaillé.

Malgré tout, les associations seront contraintes, chaque année, de fournir un bilan financier de l'année n-1, à la municipalité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, propose l'attribution des subventions suivantes :

✧ ACCA Chasse	100€
✧ Amicale Nieulaise	1200€
✧ Association Choreform	350€
✧ Association Festykids	300€
✧ Avenir Cycliste	700€
✧ Union Fédérale des Anciens Combattants	150€
✧ La Poignée d'Amis	80€
✧ Les motards santons	300€
✧ Les Croquenots Nieulais	300€
✧ Sol Can Po	200€
✧ Tom Pouce	400€
✧ Tour Cycliste Féminin	200€
✧ Tennis club Saint Georgeais	5€ par enfant Nieulais inscrit au club
✧ Football club de Saint Georges des coteaux	5€ par enfant Nieulais inscrit au club

Pour : 13

Abstentions : 1 (les membres du conseil municipal faisant partie du bureau d'une association citée ci-dessus, s'abstiennent).

2022 21 Budget primitif 2022

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif ;
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2022 comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	357 317,04€	724 864,86€
Recettes	357 317,04€	724 864,86€
Excédent/Déficit	0	0

Précise que le budget de l'exercice 2022 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

Pour, à l'unanimité.

Questions diverses :

- NEANT

Séance terminée à 21H50